

CRÉATION

L'Association d'Aide Aux Victimes des Accidents des Médicaments a été fondée en 1992, suite au nombre de suicides de plus en plus élevés en France, favorisés par les benzodiazépines.

Son Président : **Georges Alexandre IMBERT**, a été personnellement marqué par cette tragique réalité médicale.

Depuis la création de l'Association des témoignages alarmants nous sont parvenus, essentiellement en ce qui concerne la classe des anxiolytiques appelés « Tranquillisants Somnifères » (*Halcyon®*, *Valium®*, *Lexomil®*, *Rohypnol®*, *Stilnox®*, *Lysanxia®* ...).

Nous constatons que les médecins ont tendance à prescrire, sans suivi psychologique, des substances dangereuses sans grand intérêt thérapeutique, à des patients trop rapidement diagnostiqués.

Nous avons reçu également des témoignages concernant d'autres classes de médicaments ayant fait l'objet de retrait plus ou moins complet ?

Quinolones, Bactrim®, Distilbène®, Isomeride® Staltor® Bayer®, Cordarone®, Roaccutane®, Corticoïdes, Tavanic®, Sabril®, Vioxx®, Celebrex®, Zyprexa®, Vaccin c/hépatite B, les T.H.S., Agreal®, le Mediator®, le Lariam®, le Xarelto® et le Pradaxa®, Levothyrox®, Androcur, Etc ...

qui provoquent actuellement : cancers, chocs mortels, myopathies, hypertensions pulmonaires, tendinites, infarctus, cécité...

Aussi incroyable que cela puisse paraître ces substances vénéneuses connues sont toujours autorisées en « mésusages » au même titre que les **BENZODIAZÉPINES**, qui sont devenues "remède miracle" ou plus exactement "drogue légale".

**TOUS ENSEMBLE, POUR LA DÉFENSE
DE VOTRE SANTÉ**

ADHÉREZ**

INTERVENTIONS

**DEVANT L'AMPLEUR DES
MASSACRES, SUICIDES,
TUERIES, ABUS SEXUELS,
ACCIDENTS DE LA
CIRCULATION ET DU TRAVAIL
FAVORISÉS PAR LES
BENZODIAZÉPINES**

Nous intervenons régulièrement :

- Auprès des Ministres de la Santé, qui se succèdent, pour faire interdire les médicaments défectueux.
- Auprès des journalistes « spécialisés » dans le domaine médical...

• À la télévision dans plus de 300 émissions sur *Tf1*, *France 3*, *France 5*, *France 2*, *Canal +*, *M 6...* ; à la radio, *France Info*, *Culture*, *Europe 1*, *France Inter*, *RTL*, *BFM*, *RMC* ...

• Dans la Presse : *Elle*, *L'Express*, *Challenges*, *Le Figaro*, *France-Soir*, *Le Républicain Lorrain*, *Le Canard Enchaîné*, *Le Parisien*, *La Nouvelle République*, *Maxi*, *Libération*, *Le Pèlerin*, *Politis*, *La voix du Nord*, *La Provence Moto Magazine*, *L'Expansion*, *Marianne*, *60 millions INC*, *Alternative Santé*, *Etc ...*

• Au Sénat et à l'Assemblée Nationale, au Palais de l'Élysée...

• Auprès de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des produits de Santé de la Haute Autorité de Santé HAS et d'éminents Professeurs de pharmacologie, de médecine et de psychiatrie, de l'INSERM.

• Auprès des services de Gendarmerie, de Police et aussi de la Justice et des Juges d'instruction...

Partout nous avons rencontré une réelle écoute, et la compréhension de patients dépendants entre autres aux **BENZODIAZÉPINES**, qui ont réussi avec l'aide de médecins, à changer de méthode thérapeutique. Ce qui est encore peu appliqué.

BUTS DE L'ASSOCIATION

• **PRÉVENIR** les Citoyens des dangers de certains médicaments aux effets indésirables et paradoxaux très graves mal indiqués dans les notices d'utilisation ou dans le dictionnaire *VIDAL®*

• **OBLIGER** les médecins à avertir du danger de dépendance des drogues légales, telles que *MORPHINE*, *L.S.D.*, *BENZODIAZÉPINES (VALIUM®, LEXOMIL®, HALCYON®, ROHYPNOL®, TÊMESTA®, XANAX®, TRANXENE®, LYSANXIA®, STILNOX® Etc ...)*.

• **FAIRE INTERDIRE** de la prescription courante les tranquillisants, somnifères, anti-cholestérols, anti-douleurs et autres « produits de santé » trop actifs.

• **AIDER À FAIRE RÉVISER** les procès où ces médicaments ont été responsables de crises de violence ayant entraîné « mort d'homme ».

• **FAIRE RÉEXAMINER** la nomination des médecins experts judiciaires auprès des Tribunaux, et leur adjoindre des personnalités savantes non-médecins pour les dossiers sensibles.

• **FAIRE INDEMNISER** de manière équitable et automatique par les laboratoires pharmaceutiques ou les assurances, les victimes ou leur famille, suite à des accidents et maladies liés aux « risques » des médicaments repris dans le R.C.P.

• **FAIRE POURSUIVRE** par la Justice les responsables sanitaires qui laissent sur le marché des médicaments dangereux pour la santé, dénoncer également les médecins dealers, et les expertises judiciaires corporatistes...

• **REPRÉSENTER** les usagers, auprès des services de pharmacovigilance, et des C.C.I, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur intégrité. Engager des « Actions de Groupe Santé »...

Participer aux actions de la **Sécurité Routière** pour combattre l'absence de contrôle des drogues légales et illégales des professionnels (chauffeurs de Car, de poids lourds), mais aussi des particuliers. Même combat pour un contrôle sérieux dans le domaine de l'aviation civile.

10/01/2020
